

:

- 1) Veiller à ce que les emplois du temps arrivent aux inspecteurs suffisamment tôt
- 2) Veiller à ce que l'intérêt des élèves soit la priorité absolue et que la pertinence pédagogique soit constamment préservée.
- 3) Prendre en considération de manière impérative le paramètre « équité » dans la distribution des heures d'enseignement et des classes entre les professeurs de la discipline : éviter les arrangements susceptibles de créer des écarts inacceptables entre les uns et les autres et de laisser croire au favoritisme.
- 4) Faire en sorte que les heures d'enseignement soient réparties-pour tous-sur les jours de la semaine. Faire en sorte aussi qu'il n'ait pas d'enseignants « sous –employés » alors que d'autres le seraient à l'excès.
- 5) Ne pas attribuer un seul niveau d'enseignement : opter de préférence pour deux ,
et *exceptionnellement* pour trois. Ne pas dépasser le seuil de 6 heures de travail par jour aussi bien pour les enseignants que pour les enseignés.
- 6) Ne pas accorder 2 journées de congé. En revanche, veiller à ce qu'il y ait une ½ journée de libre , commune aux professeurs d'un même établissement : ceci serait de nature à permettre la création de groupes de réflexion et de travail et par la même la réalisation de projets pédagogiques (à l'échelle locale ou régionale) .
- 7) Eviter de placer les heures de français à la fin de la journée. L'apprentissage d'une langue étrangère et son acquisition (qui n'est pas aussi aisée qu'on a tendance à le croire) demandent le même effort de concentration et le même degré de disponibilité - peut être même davantage - que les disciplines scientifiques.
- 8) Eviter de regrouper plus d'une fois les heures de français pour les classes de l'enseignement secondaire. Pour les classes de l'enseignement de base, les séparer systématiquement.
- 9) En aucun cas on ne fera venir une classe deux fois le même jour (le matin et l'après –midi).